

FAITS MARQUANTS DE L'AWG-LCA 12 ET DE L'AWG-KP 14 MERCREDI 6 OCTOBRE 2010

Le mercredi, divers groupes de rédaction se sont réunis dans le cadre de l'AWG-LCA pour examiner les thèmes de vision commune, adaptation, atténuation, et finances, technologie et renforcement des capacités. Le groupe de contact de l'AWG-LCA s'est réuni dans l'après-midi pour faire le point des progrès accomplis dans les groupes de rédaction. Les groupes de contact et les discussions informelles dans le cadre de l'AWG-KP ont examiné les conséquences potentielles, les réductions des émissions de l'Annexe I et d'autres questions.

GROUPES DE RÉDACTION DE L'AWG-LCA

VISION COMMUNE : Les discussions ont d'abord porté sur l'examen à entreprendre. Turesson, le facilitateur, a invité les parties à faire des propositions écrites et les a encouragés à les présenter dans un «style visionnaire» ou sous forme de principes, plutôt que dans une formule opérationnelle. En ce qui concerne la portée de l'examen, certains participants ont indiqué qu'elle devrait se limiter à un examen de l'objectif à long terme, tandis que d'autres ont estimé qu'elle devrait également inclure les engagements et les mesures. Pour ce qui est du fond, les parties ont proposé l'examen: des émissions actuelles, des tendances attendues des émissions, des situations économiques et de l'évolution des capacités, ainsi que leurs implications pour les responsabilités et les obligations des parties à la Convention; et des engagements et mesures pris par les pays développés et en développement. Les parties ont également suggéré que les questions diverses soient prises en compte lors de l'examen, notamment : les situations et les spécificités nationales ; l'objectif de limiter l'augmentation de la température à des niveaux spécifiques ; les principes d'équité et de responsabilités communes, mais différenciées et les capacités respectives ; la responsabilité historique des parties de l'Annexe I; les besoins des pays en développement en matière de développement économique et social et d'éradication de la pauvreté ; et la situation particulière de certains groupes de pays tels que les PEID, les PMA et les pays tributaires de la production et de la consommation des combustibles fossiles. Les parties ont également examiné la séquence de l'examen, ainsi que les mesures à prendre sur la base de cet examen.

Les parties ont ensuite focalisé les discussions sur le texte traitant de la vision commune. Pour ce qui est du texte sur les finances, la technologie et le renforcement des capacités, plusieurs parties ont mis en garde contre le fait d'avancer les discussions dans les autres groupes qui traitent spécifiquement de ces questions. Certaines parties ont préféré un texte général sur ces questions contenant, entre autres, les principes et la vision qui les concernent. Les parties ont alors fait diverses propositions écrites pour inclusion dans le texte.

FINANCES, TECHNOLOGIE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES: Le groupe de rédaction s'est réuni dans la matinée pour discuter du renforcement des capacités et des finances.

Au sujet des finances, les parties ont débattu du point de savoir s'il faudrait faire référence au financement de démarrage rapide dans une décision à Cancun. Certaines parties ont préféré ne pas faire cette référence, notant que la question ne s'inscrit pas dans le mandat de l'AWG-LCA, tandis que d'autres ont plaidé pour une décision distincte sur le financement de démarrage rapide, soutenant que cela permettrait de fournir des informations sur par exemple les canaux, les sources et la nature de financement de démarrage rapide. Plusieurs parties ont fait appel à la flexibilité s'agissant d'une référence au financement de démarrage rapide dans le préambule d'une décision à Cancun. Gafoor, le co-facilitateur, a invité les parties à entreprendre des consultations informelles sur la question.

S'agissant du renforcement des capacités, les parties se sont penchées sur: la structure et le contenu éventuels d'un résultat obtenu à Cancun sur le renforcement des capacités; les besoins institutionnels ; la manière dont le thème de renforcement des capacités est reflété dans le texte de l'AWG-LCA ; et la nécessité d'indicateurs de performance. Dans l'ensemble, les parties ont convenu de la nécessité de tenir compte du renforcement des capacités dans un résultat à Cancun. Certains pays ont souligné la nécessité d'un chapitre séparé sur ce thème pour mieux traduire les besoins émergents et les questions omises dans les autres sections du texte, tandis que d'autres ont préféré intégrer le renforcement des capacités dans le texte. Des désaccords sur la nécessité de nouvelles institutions ont été exprimés et certains ont mis l'accent sur les institutions existantes et exprimé leurs préoccupations à propos de la prolifération potentielle des institutions. D'autres parties ont indiqué que l'écart entre les décisions sur le renforcement des capacités et leur exécution est dû en partie à la rareté des institutions spécifiques responsables

de la mise en œuvre. S'agissant des indicateurs de performance généraux, certaines parties ont observé qu'ils ne sont pas facilement disponibles pour le renforcement des capacités, soulignant que les indicateurs fondés sur des projets seraient plus applicables. Les consultations se poursuivront.

ADAPTATION : Les parties ont examiné deux options sur le soutien aux pays en développement pour l'adaptation. Certaines ont préféré l'option stipulant que les pays développés doivent fournir aux pays en développement un financement à long terme basé sur le don, renforcé, suffisant, nouveau, additionnel et prévisible, ainsi qu'un appui pour la technologie, l'assurance et le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation. D'autres ont appuyé la deuxième option et appelé les pays développés à augmenter de manière substantielle leur soutien financier, technologique et en matière de renforcement des capacités, aux efforts d'adaptation des pays en développement. Les consultations officielles sur la question se poursuivront.

ATTENUATION (sous-paragraphe 1 (b) (i) du PAB) (atténuation par les pays développés): Dans le groupe de rédaction, les parties se sont concentrées sur la façon de faire progresser les discussions. Elles ont examiné la possibilité de regrouper les questions relatives à l'atténuation par les pays développés, et de les examiner séparément au sein de deux sous-groupes. Il a été proposé de consacrer un groupe à l'inscription des objectifs de l'ensemble des pays développés ou engagements, et d'y inclure: la relation avec les objectifs du Protocole de Kyoto et le résultat final convenu dans le cadre de l'AWG-LCA; les objectifs à moyen et à long terme; le concept de gradation et de l'inclusion dans l'Annexe I, et l'inscription des objectifs ou des engagements des pays développés. L'autre groupe serait sur le MRV pour améliorer les actions d'atténuation des pays développés, et comprendrait: l'accent sur le MRV; les dispositions générales du MRV, y compris sa base et sa structure, et la comparabilité des efforts, le respect des objectifs ou engagements, et un programme de travail sur le MRV.

Plusieurs parties ont soutenu cette manière de regrouper et de traiter les questions. D'autres s'y sont opposées, mettant en relief le caractère transversal de certains des problèmes et la difficulté de les examiner séparément. Plusieurs parties ont préféré débattre de toutes les questions dans un seul groupe afin d'assurer la cohérence. D'autres se sont également opposées à l'examen de certaines des questions énumérées. Les consultations se poursuivront.

ATTENUATION (sous-paragraphe 1 (b) (ii) du PAB) (atténuation par les pays en développement): Les parties se sont concentrées sur la manière de structurer les débats, en particulier sur l'opportunité de créer des sous-groupes, le nombre et l'orientation de ces groupes. Elles ont examiné la possibilité de regrouper les questions dans les deux groupes suivants: les questions relatives à un registre et à un mécanisme pour l'atténuation, couvrant l'appui pour la conception, la préparation et la mise en œuvre des MAAN, le MRV des actions financées et le MRV de l'appui, et la reconnaissance des actions d'atténuation; et le MRV, couvrant les communications nationales, l'inventaire des GES et l'ICA. Alors que certaines parties ont appuyé la création de deux sous-groupes pour examiner ces questions séparément, d'autres ont préféré discuter de toutes les questions au sein d'un seul groupe. Des objections ont été exprimées relativement à l'examen de certaines des questions. Finalement, les parties ont pu s'accorder sur la tenue de discussions dans un seul groupe.

ATTENUATION (sous-paragraphe 1 (b) (iii) du PAB) (REDD): À l'issue des discussions sur la façon de progresser sur les options contenues dans le texte, le co-facilitateur Rosland a invité les parties qui avaient fait de nouvelles propositions de textes en août à présenter leurs idées. Les parties ont examiné: la procédure pour aborder la question des forêts de manière plus globale, y compris les services de l'écosystème; la nécessité pour REDD-plus de contribuer à l'adaptation et les préoccupations selon lesquelles un mécanisme REDD-plus pourrait créer un nouveau système de compensation. Les parties ont ensuite examiné la mesure dans laquelle le texte précédant a abordé ces préoccupations. Elles ont également présenté les vues sur l'ampleur de l'intégration de l'adaptation par REDD-plus sur la base du PAB. Certaines ont exprimé des préoccupations au sujet du respect des droits souverains sur les forêts et plusieurs ont souligné l'importance du maintien de l'intégrité environnementale de tout mécanisme de marché lié à REDD-plus. Le co-facilitateur Rosland a indiqué que les propositions des autres parties seraient prises en compte lors des prochaines réunions du groupe de rédaction.

ATTENUATION (sous-paragraphe 1 (b) (iv) du PAB) (approches sectorielles et mesures spécifiques par secteur): Au cours des discussions, l'idée d'un cadre général pour les approches sectorielles coopératives et les mesures spécifiques par secteur afin de faciliter la mise en œuvre de l'Article 4.1 (c) de la Convention (transfert de technologie) a été soutenue par certaines parties, qui ont souligné qu'il devrait être volontaire et compatible avec les dispositions et principes de la Convention. Plusieurs parties se sont opposées à ce texte, affirmant que cela pourrait limiter les mesures d'atténuation. Un autre texte a été proposé par certaines parties, notant qu'il pourrait être utile pour les parties d'explorer davantage les approches sectorielles et les mesures spécifiques par secteur. Le facilitateur Watt a exhorté les parties à mener des consultations informelles en vue d'une entente sur un texte de compromis.

GROUPE DE CONTACT DE L'AWG-LCA

Dans le groupe de contact sur le bilan réuni dans l'après-midi, les facilitateurs du groupe de rédaction ont présenté un compte rendu des progrès réalisés dans leurs groupes respectifs. La présidente de l'AWG-LCA, Mukahanana-Sangarwe, a fait rapport sur les consultations relatives aux pays à économie en transition et autres pays en situation particulière. Elle a déclaré qu'une solution possible pourrait résider dans une décision portant spécifiquement sur le renforcement des capacités et des besoins de financement de ces pays et qu'elle préparerait un projet de décision en ce sens.

Mukahanana-Sangarwe, la présidente, a ensuite présenté un document sur "les éléments possibles de l'issue de Cancun," y compris la vision commune, l'adaptation, l'atténuation, et les finances, la technologie et le renforcement des capacités; elle a invité les parties à présenter ce que peut apporter Cancun et la manière de réaliser ces objectifs.

Le PEROU, au nom d'un certain nombre de pays d'Amérique latine, a souligné trois résultats clés pour Cancun, notamment: une décision sur la forme juridique confirmant le caractère juridiquement contraignant d'un résultat de l'AWG-LCA, des décisions de fond sur les "questions réglées", et des décisions sur un programme de travail pour le traitement des questions non résolues. Le JAPON a demandé d'extraire des éléments de l'Accord de Copenhague pour un ensemble équilibré de décisions. L'AUSTRALIE a déclaré que les progrès sur les

éléments d'un ensemble équilibré "n'ont pas été équilibrés", et souligné les progrès limités pour ce qui est de l'atténuation, le MRV et l'ICA.

L'EGYPTE a souligné que les résultats sur des éléments tels que les combustibles de soute et les marchés pourraient ne pas être réalisables. Le PAKISTAN a déclaré que ces éléments devraient résulter du processus mené par les parties et non pas des "consultations exclusives." Le VENEZUELA, avec l'Afrique du Sud, a souligné que l'équilibre ne peut pas être atteint sans un résultat dans le cadre de l'AWG-KP. La CHINE a souligné l'importance du financement de démarrage rapide comme un produit livrable à Cancun, ainsi que l'importance des directives pour la notification, et des éléments opérationnels pour permettre la distribution des fonds.

Le représentant de l'AFRIQUE DU SUD a déclaré qu'un résultat possible à Cancun pourrait inclure une décision globale sur la forme juridique de l'issue, d'identifiant les éléments d'un accord global juridiquement contraignant, ainsi qu'un ensemble de décisions de fond pour tester la mise en œuvre ou la préparation dans des domaines où des progrès ont été accomplis, tels que REDD-plus. Il a indiqué que l'ensemble doit inclure une décision relevant de la CdP / RdP, qui adopte les amendements à l'Annexe B du Protocole de Kyoto, ou traduit un engagement des parties de l'Annexe I à une deuxième période d'engagement. Il a souligné que le résultat de Cancun doit être conçu de manière à présenter les éléments du PAB comme piliers vers un accord global juridiquement contraignant qui sera adopté ultérieurement.

Le représentant de la Suisse, au nom du GIE, a exprimé son soutien au document de la présidente qui propose les éléments d'une issue possible, en indiquant que ce document reflète les éléments du PAB. Il a exhorté les parties à se concentrer sur les questions identifiées dans le document, pendant le reste du temps à Tianjin. L'UE a fait appel à davantage de progrès sur des questions telles que les engagements et les promesses pour l'atténuation. La représentante de Grenade, au nom de l'AOSIS, a appelé à un accord juridiquement contraignant associé à une deuxième période d'engagement en vertu du Protocole de Kyoto, soulignant que "Cancun ne doit pas compromettre l'avenir." Elle s'est félicitée du document de la présidente, se déclarant satisfaite de certains de ses éléments, notamment ceux sur l'adaptation.

TUVALU a demandé des éclaircissements sur le but du texte relatif à la vision commune, et déclaré qu'un résultat à Cancun doit faire explicitement référence à un mandat pour parvenir à un accord juridiquement contraignant. Le représentant de CUBA a souligné que la vision commune va au-delà d'un objectif à long terme. Au sujet des finances, il a déclaré que l'expression "mobilisation du financement à long terme" est un «concept vide de sens" et qu'il faudrait reprendre la formule du PAB sur la fourniture de ressources financières nouvelles, additionnelles et prévisibles. La NORVEGE a exprimé sa satisfaction pour ce qui est des questions " réglées" tel que REDD-plus, la technologie et les finances, dans le document de la présidente, et a appelé à davantage de progrès sur l'atténuation et les dispositions de MRV y afférentes.

L'ARABIE SAOUDITE a déploré l'approche de "butinage" du document, déclarant qu'il ne reflète pas les éléments du PAB, et insistant sur la nature axée-sur-les-parties du processus de l'AWG-LCA. La NOUVELLE ZELANDE a exprimé sa volonté de travailler avec le document de la présidente, soulignant que certains éléments demandent à être précisés, notamment la création d'un nouveau fonds et les détails sur l'ICA. La FEDERATION DE RUSSIE a décrit le document de la présidente comme un point de départ utile pour dégager les

éléments en vue des décisions à Cancun. Notant que Cancun ne sera pas le «dernier mot», le BRESIL a appelé à des décisions simples qui reflètent l'essence des différentes questions.

Le représentant des États-Unis a souligné qu'il existe déjà un accord qui aborde la plupart des questions débattues, et a demandé que les discussions soient basées sur l'accord de Copenhague. Il a déclaré que les questions telles que l'atténuation et la transparence doivent être davantage approfondies dans les sous-groupes, tandis que des questions telles que la technologie, qui ont pratiquement été réglées, ne doivent pas d'être reprises dans les sous-groupes. Il a également souligné que l'engagement des États-Unis n'est pas subordonné à la législation nationale.

L'INDE a souligné que les éléments possibles d'un résultat à Cancun devraient résulter des discussions en cours au sein des groupes de rédaction et que les efforts pour progresser devraient tenir compte de ces discussions. SINGAPOUR a souligné que le résultat à Cancun doit: traiter de la forme juridique et de la nécessité d'un accord juridiquement contraignant ; et ne pas accélérer la "mort" du Protocole de Kyoto, mais plutôt envoyer un signal politique clair quant à son maintien. Le MEXIQUE a déclaré qu'un résultat à Cancun doit être en mesure de fournir des mesures immédiates pour la mise en œuvre de la Convention et du Protocole, et devrait constituer le pilier pour la réalisation d'un accord juridiquement contraignant. Plusieurs parties ont souligné la nécessité d'une référence à la nature juridiquement contraignante d'un résultat de l'AWG-LCA.

Le VENEZUELA a proposé que les parties examinent le document de la présidente au sein de leurs groupes régionaux et communiquent leur réaction aux facilitateurs du groupe de rédaction, en vue de l'établissement d'une liste consensuelle axée sur les parties. La COLOMBIE a déclaré que la présidente devrait travailler avec les animateurs des groupes de rédaction, afin de préparer les textes du projet de décision et faciliter les discussions. Mukahanana-Sangarwe, la présidente de l'AWG-LCA, a invité les parties à poursuivre le travail vers un compromis dans leurs différents groupes de rédaction.

GROUPES DE CONTACT DE L'AWG-KP

CONSEQUENCES POTENTIELLES: Dans la matinée, le co-président Buendía a demandé aux parties de se concentrer sur les options contenues dans le texte, consistant à créer un forum permanent pour traiter des conséquences potentielles, ou à utiliser les canaux existants, telles que les communications nationales.

L'ARGENTINE a souligné que la création d'un forum est fondamentale pour suivre la conformité des parties de l'Annexe I et leurs obligations en vertu des Articles 2.3 (effets défavorables des politiques et mesures) et 3.14 (effets néfastes) du Protocole. L'ARABIE SAOUDITE a déclaré que le forum est nécessaire parce que les parties de l'Annexe I n'ont pas fait rapport, dans leurs communications nationales, des conséquences potentielles. La NOUVELLE ZELANDE quant à elle, a souligné que les parties de l'Annexe I ne sont pas tenues de faire rapport sur les conséquences potentielles avant leurs cinquièmes communications nationales, qui viennent d'être achevés et examinées. En réponse, l'ARABIE SAOUDITE a soutenu que les parties de l'Annexe I sont tenues de faire rapport sur les conséquences potentielles dès leurs premières communications nationales.

Le SOUDAN a déclaré que le forum fournirait également une plate-forme pour rendre opérationnel ce qui est rapporté dans les communications nationales. La NOUVELLE ZELANDE a souligné que l'information fournie dans les communications nationales est déjà opérationnalisée parce les parties de l'Annexe

I présentent des rapports sur les moyens déployés pour mettre en œuvre leurs politiques de manière à éviter les conséquences potentielles. À propos de la fonction de contrôle de l'instance proposée, elle a souligné que le SBI a déjà pour mandat d'examiner les communications nationales.

La SUISSE a souligné que l'obligation des parties à l'Annexe I est de « s'efforcer » à réduire au minimum les impacts des politiques et des mesures et que la tendance à imposer des restrictions sur la manière dont les pays souverains conçoivent et mettent en œuvre les politiques doit être déconseillée. Il a noté l'absence d'un mandat clair ou des termes de référence pour le forum proposé.

UTCATF: Macey, le vice-président de l'AWG-KP, a présenté les progrès dans les discussions sur l'examen des niveaux de référence, la force majeure et les produits ligneux récoltés (PLR), ainsi qu'une entente sur la suppression de la possibilité d'inclure les PLR dans le cadre du MDP. A propos de la comptabilité de la gestion forestière, TUVALU a présenté une option sur la comptabilité net-net relative à une moyenne sur la période d'engagement précédente ou les périodes. L'UE a déclaré que cette proposition réduirait les incitations à long terme pour les actions. La NOUVELLE ZELANDE et l'INDE ont exprimé la crainte que la moyenne sur une période d'engagement ne reflète pas les cycles forestiers à long terme.

La BIÉLORUSSIE a indiqué que la proposition est utile pour aider à mesurer la réalisation des objectifs par les parties. L'AUSTRALIE a souligné l'importance cruciale de la transparence, indifféremment de l'option choisie. CLIMATE ACTION NETWORK a préféré une base de référence historique, soulignant que les bases de références envisagées permettent aux parties de dissimuler les augmentations d'émissions résultant de la gestion forestière, bien que cela puisse être amélioré avec l'utilisation des taux de récolte historique.

TUVALU a posé la question de savoir si « nous nous intéressons à ce que l'atmosphère voit ou de créer des incitations pour l'industrie. »

Pour ce qui est de l'année de base pour des activités supplémentaires, la PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE a parlé du défi posé par l'utilisation de 1990, en raison de l'insuffisance des données ; le représentant de l'UE a déclaré que les incitations varieront, selon que le niveau de référence fixé dans le temps ou s'il est suivi à travers les périodes. Il a déclaré qu'une seule année de base n'est pas politiquement faisable. La NOUVELLE ZELANDE a soutenu 1990 comme année de référence pour toutes les activités. La BIÉLORUSSIE a souligné que l'année de base a pour raison d'être la réduction des incitations perverses.

S'agissant de la comptabilité pour les zones humides, la BIÉLORUSSIE a parlé d'un prochain atelier du GIEC sur les zones humides dont le rapport sera présenté au SBSTA. Le BRESIL a averti que si la comptabilité est volontaire, les parties dont les zones humides sont drainées n'auront pas à présenter un rapport, tandis que celles où ces zones sont remouillées devront le faire. TUVALU exprimé sa préoccupation au sujet de la comptabilité du croisement entre les zones humides, les terres cultivées et les pâturages, et l'UE a mis en garde contre le risque de double comptage. La BIÉLORUSSIE a déclaré que ces questions sont traitées dans les définitions.

CLIMATE ACTION NETWORK a fait appel à l'examen de la qualité des données, afin que la comptabilité des zones humides devienne obligatoire. La BIÉLORUSSIE et la SUISSE ont déclaré que la comptable volontaire pour les zones humides est mieux que l'absence de toute comptabilité. Le BRESIL a posé une question de savoir comment sera traitée

l'absence d'émissions de CO₂ par les zones humides. La SUISSE a souligné que les parties se dirigent vers le système de comptabilisation du carbone total.

GROUPES INFORMELS DE L'AWG-KP

NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES PARTIES DE

L'ANNEXE I: Au cours des consultations informelles de la matinée, les parties ont repris les discussions sur le report des UQA excédentaires. Elles ont examiné en profondeur les options contenues dans le document du Secrétariat relatives aux possibilités pour le traitement du report des UQA excédentaires à la deuxième période d'engagement et aux suivantes, ainsi que les autres propositions des parties, telles que: l'amélioration du niveau d'ambition ; le non-report des UQA excédentaires; et l'imposition d'une taxe sur le report des UQA.

QUESTIONS DIVERSES (Panier de questions de méthodologies): Au cours des consultations informelles de l'après-midi, les parties ont examiné les propositions en vue du rapport sur les nouveaux gaz, y compris la pertinence de l'inclusion des gaz existant dans le texte, et la cohérence avec l'Annexe A du Protocole de Kyoto. Une partie a souligné les différences entre les rapports sur les émissions réelles, comparativement aux émissions potentielles. A propos des options pour les méthodologies supplémentaires de l'UTCATF basées sur le guide des bonnes pratiques du GIEC, certaines parties ont suggéré que ce point soit traité dans le groupe sur l'UTCATF, et plusieurs ont souligné les risques de ne pas s'accorder sur les règles avant une période d'engagement. Les parties ont également examiné le texte rationalisé sur les années de référence.

DANS LES COULISSES

Une frénésie d'activités a marqué la journée de mercredi, avec les délégués qui se précipitaient entre les salles de réunion, lorsque les groupes de rédaction de l'AWG-LCA se sont réunis le matin et l'après-midi. Cet affairément, selon un observateur, ne semble pas donner lieu à beaucoup de changement, la plupart des délibérations étant centrées sur "des discussions sur la manière de discuter." "Il ne se passe rien et il y a maintenant davantage de jeux politique que d'actions concrètes", a-t-elle ajouté. "Je souhaite que nous puissions tous nous ouvrir les yeux sur ce que nous devons faire", a opiné un autre négociateur, établissant une analogie entre le brouillard qui descend sur Tianjin et le manque de clarté quant à la trajectoire vers un résultat constructif à Cancun.

D'autres étaient plus optimistes à leur sortie du groupe de contact de l'AWG-LCA sur le bilan, en dépit des plaintes de nombreux délégués sur l'absence de progrès. "Certains éléments d'un accord commencent à se dessiner et il était utile de voir comment les parties s'attendent à voir s'intégrer tous les éléments essentiels d'un ensemble », a observé un délégué.

Du côté de l'AWG-KP, les délégués ont commenté sur les "discussions constructives" au cours des réunions informelles sur le panier de questions de méthodologies et des groupes de contact sur l'UTCATF et les conséquences potentielles, tandis que d'autres ont exprimé leur frustration au sujet des discussions sur les chiffres, déplorant qu'ils "avaient le sentiment de tourner en rond. "" Nous savons que nous en arrivons au moment crucial où il faudra prendre les grandes décisions politiques ", a commenté un négociateur déterminé, " nous devons donc aller de l'avant. "